

AFM  
ANPEA  
ANPEDA  
APAJH  
APF  
CFPSAA  
FSEF  
GIHP  
LMDE  
UNAFAM  
AFAF  
AFEH  
ALPC  
ASBH  
AFSSU  
ATHAREP  
Autisme France  
Baisser les barrières  
CORIDYS  
Entraide Universitaire  
Epilepsie France  
FCPE  
FEDEEH  
FGPEP  
FFdys  
FISAF  
FMH  
Fnaseph  
Guy Renard  
GRAPHES  
Handi-Sup Auvergne  
Hypersupers TDAH  
MGEN  
SISU  
UNAFTC  
UNISDA  
UNEF  
Vaincre la Mucoviscidose  
Voir Ensemble



# Droit au savoir

*Ensemble pour les jeunes en situation de handicap  
Etudiants ou en formation professionnelle*

## Communiqué de presse.

**14 septembre 2011.**

### **Actions vers l'emploi des étudiants handicapés : les étudiants laissés sur le carreau.**

Depuis 2006, 3 500 étudiants en situation de handicap ont été accompagnés par des dispositifs spécifiques permettant insertion professionnelle, recherche de stages et réorientation.

Ces dispositifs étaient jusqu'alors financés par l'AGEFIPH, dont la baisse de ressources organisée, entraîne un mouvement de fond de désengagement financier. C'est au tour des Actions vers l'Emploi des Etudiants Handicapés (A2EH) d'être touchées. Les jeunes en situation de handicap n'auront plus la possibilité d'être accompagnés par des professionnels ni de se tourner vers les structures porteuses (les Handisup, Service projet professionnel du SISU...).

Au nom, des nouvelles compétences en matière d'insertion professionnelle des établissements d'enseignement supérieur, ce sont les jeunes en situation de handicap qui en ont le plus besoin qui vont être touchés, dans la mesure où les universités n'ont ni les compétences en interne, ni les moyens prévus pour financer les compétences en externe.

A l'heure où le taux de chômage des jeunes atteint plus de 23% et où l'emploi des jeunes est considéré comme une priorité nationale ; à l'heure où la Conférence Nationale du Handicap a réaffirmé l'importance de l'alternance, des stages et de l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, les politiques réelles sont constitutives de recul pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des jeunes en situation de handicap.

Désormais, seul l'Etat est à même de financer ces accompagnements et structures, c'est à lui de s'engager.

---

Pour tout contact :  
Droit au Savoir,  
17 boulevard A. Blanqui-75013 PARIS  
contact@droitausavoir.asso.fr /  
☎ 01 40 78 69 42/27 51  
www.droitausavoir.asso.fr

*Droit au Savoir est un collectif inter associatif, inter handicap de près de 40 organisations qui vise à promouvoir et soutenir la formation scolaire, professionnelle et universitaire des jeunes en situation de handicap de plus de seize ans jusqu'à l'obtention de leur premier emploi stable.*

Droit au Savoir 17 bd Blanqui - 75013 PARIS – tel.: 01 40 78 27 51/ contact@droitausavoir.asso.fr